



MISE SOUS TUTELLE D'UNBE PERSONNE AGE

Par **NICORINE36**, le **04/02/2011** à **17:18**

Bonjour à tous

J'ai la cousine de mamère qui vient de décéder, son mari 88 ans reste seul sans enfants et sans famille incapable de s'occuper de lui même pour sa toilette et incapable de gérer ses biens aussi son intention était de partir en maison de retraite or dès hier alors que c'était l'enterrement de sa femme, sa belle-soeur lui a fait écrire un testatment ollographe stipulant qu'il léguait tous ses biens à ses neveux mais la n'est pas tellement la question, c'est surtout qu'elle ne veut pas qu'il aille en maison de retraite, elle a décidé que ses repas lui serait livrés et qu'une aide ménagère ferait l'affaire !!! Nous ne sommes que des petits cousins et nous nous demandons s'il n'y pas une possibilité de mettre cet homme incapable de se gérer sous tuelle et ainsi d'accéder à ce qu'il voulait aller en maison de retraite où il ne sera pas seul toute la journée mais comment faire? qui contacter et pouvons nous intervenir nous ? Merci quant à votre réponse